

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/016 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES DE GEOMETRE EXPERT FONCIER LOT 3 - ROUTE NATIONALE 198

---

#### SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

L'An deux mille douze et le vingt février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier  
Mme BARTOLI Marie-France à M. FEDERICI Balthazar  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea  
M. SUZZONI Etienne à M. SINDALI Antoine  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade  
M. VANNI Hyacinthe à Mme SIMONPIETRI Agnès

#### **ETAIT ABSENTE : Mme**

SCIARETTI Véronique.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 07/035 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 autorisant la signature du marché n° 216-07 relatif aux contrôles topographiques sur la voie nouvelle Borgo/Vescovato,
- VU** le marché n° 216-07 relatif aux implantations et contrôles topographiques sur la voie nouvelle Borgo/Vescovato approuvé le 29 mars 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 portant transfert au cabinet SIBELLA et Associés des droits et obligations du cabinet BARNAY dans le cadre du marché n° 11EIROO006 passé avec la SARL Cabinet BARNAY pour les travaux topographiques de géomètre expert foncier - lot 3 - RN 198.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le présent avenant.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 février 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Avenant n° 1 au marché n° 11EIROO006 relatif aux travaux topographiques de géomètre expert foncier - lot 3 RN 198**

Le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter l'avenant n° 1 pour le marché relatif aux travaux topographiques de géomètre expert foncier - lot 3 Route Nationale 198 passé avec la SARL Cabinet Barnay suite à une vente de la totalité de la clientèle, des bénéfices et des matériels et mobiliers servant à l'exploitation de son cabinet au Cabinet SIBELLA et associés.

### **1. PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE**

Le marché à bon de commande relatif aux prestations d'implantation et de contrôle topographique de géomètre expert foncier - lot 3 Route Nationale 198 a été signé le 6 décembre 2011 pour un montant minimum de 20 000 € TTC et maximum de 300 000 € TTC.

Le titulaire du marché est la SARL Cabinet BARNAY.

### **2. OBJET DE L'AVENANT N° 1**

Le présent avenant porte sur une demande de transfert des droits et obligations au titre du marché susvisé en vue de la poursuite de son exécution par le cabinet SIBELLA et Associés.

En effet par acte notarié en date du 30 juin 2011, le cabinet Barnay représenté par Monsieur Barnay a vendu la totalité de la clientèle, des bénéfices et des matériels et mobiliers servant à l'exploitation de son cabinet au cabinet SIBELLA et Associés représenté par monsieur SIBELLA.

### **3. CONCLUSION**

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 11EIROO006 passé avec la SARL Cabinet BARNAY, pour les prestations de travaux topographiques de géomètre expert foncier - lot 3 Route Nationale 198.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.